



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2011

Présents : Christian BURNIER, Philippe FOL, Béatrice FOL, Agnès HUYTON, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, François-Michel DREVET, Roger VESIN, Ludovic VUICHARD, Frédéric FOL, Jean-Louis VUICHARD.

Procuration(s) : Mme Gisèle MEYNET donne procuration à M. Christian BURNIER.
Mme Sophie TALLON donne procuration à Mme Agnès HUYTON.

Absent(s) : Maurice VIOUD, Franck BURNET.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

d'Alimentation en Eau Potable de la commune de SAVIGNY. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

I. Taxe d'Aménagement.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement, les taxes suivantes :

- la taxe locale d'équipement (TLE),
- la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS),
- la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE),
- et la participation pour aménagement d'ensemble (PAE),

vont être remplacées par la **Taxe d'Aménagement**. Cette taxe sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3,5 % (choix de 1% à 5%).

II. Rapport annuel 2010 sur le Prix et la Qualité du service d'Alimentation en Eau Potable (RPQS)

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service

III. Informations diverses

➤ Réhabilitation et extension de la mairie.

- Monsieur le Maire rappelle que le nouveau conseiller général, Monsieur VIELLIARD, a décidé de ne plus subventionner les projets communaux, la subvention attendue pour la réhabilitation de la mairie ne sera donc plus octroyée.

La commune de Jonzier-Epagny connaît la même situation pour la réalisation de son projet de construction d'une nouvelle mairie et boulangerie. Une réunion avec les maires et adjoints des deux communes a donc été organisée afin de présenter leur projet et discuter sur la réalisation d'un éventuel projet commun en vue d'optimiser les services et les locaux.

Monsieur le Maire se questionne sur le fait de savoir si chaque commune est prête à remettre en cause son projet et estime que cette décision doit émaner du conseil municipal et de la population.

Enfin, Monsieur le Maire précise que les finances de la commune de Savigny sont très saines, la capacité d'autofinancement est très élevée et le taux d'endettement faible.

- Concernant les aménagements extérieurs et afin de diminuer son coût, M le Maire suggère de ne pas modifier le parking existant et procéder uniquement à du marquage. Il propose également de réaliser le revêtement aux abords de la mairie en « bicouches colorés ».

➤ **Intercommunalité : Communauté de Communes du Genevois**

Un état des lieux du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) et du PLH (Plan Local de l'Habitat) montre que l'habitat groupé s'est réalisé plus vite que les préconisations du SCOT. Cependant, certaines communes demeurent en retard sur le programme de construction de logements aidés. Les projets d'habitat groupés très denses, type « bourg » ne pourront plus être conçus sans l'existence de transport en commun.

➤ **Urbanisme :**

L'Assemblée prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivants :

- Permis de Construire DUARTE RODRIGUES / DOS SANTOS : maison individuelle – Murcier
- Déclaration Préalable NIGGELER Laurent : apprentis - Olliet
- Déclaration Préalable HORVAT FUMEX Janine : division parcellaire – Cessens
- Déclaration Préalable SAUTIER Sylviane : véranda – Murcier

➤ **Divers**

- Un incendie a eu lieu à Cessens le vendredi 21 octobre. Les murs qui menaçaient de s'effondrer ont été mis en sécurité. Le poteau incendie présentait un bon débit mais pas assez de pression. M. le Maire propose de mettre à disposition des rouleaux dans des coffres.
- Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 27 novembre 2011. Les repas seront commandés au Comptoir d'Angèle à Valleiry et la chorale les « Troubad'Ours » viendra animer cette journée.

Le Maire,
Christian BURNIER.

